



Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978
www.ville.saint-remi.qc.ca

AVIS PUBLIC

Règlement numéro V 667-2017-00

Avis public est donné par la soussignée, greffière de la Ville, que lors de la séance extraordinaire tenue le 8 janvier 2018, le conseil de cette Ville a adopté le règlement suivant :

Numéro	Titre	Description informative
V 667-2017-00	Règlement décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année 2018	Le conseil municipal a déterminé les redevances municipales exigibles conformément au budget 2018. Maintien à quatre (4) le nombre de versements offerts au débiteur.

Ce règlement est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie sise au 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi, où toute personne peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Rémi, ce 12 janvier 2018

Diane Soucy, OMA
Greffière